



Dossier à retourner avant le :

30 novembre 2022

Dossier à retourner à :
Mairie d'Allonnes
135 rue Albert Pottier
49650 ALLONNES
Tél : 02.41.52.00.30
Fax: 02.41.38.86.65
Email : mairie@allonnes-49.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
Année 2023

Association :

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 3 fiches :

Fiche 1 : Présentation de votre association.

Fiche 2 : Budget prévisionnel 2023 avec demande de subvention.

Fiches 2 BIS : Budget réalisé 2022

Fiche 3 : Liste des pièces à joindre au dossier et attestation sur l'honneur.

Ce dossier sera examiné par la municipalité, puis le conseil municipal. Une réponse vous sera donnée après délibérations.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné.

Qu'est-ce que le dossier commun de demande de subvention ?

Le présent dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la commune d'Allonnes. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou de financement d'une action spécifique. Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 3 fiches :

Fiche n° 1 : Présentation de votre association :

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration. Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines, prestations offertes par la commune, etc....

Fiche n° 2 et 2 BIS : Modèle de budget réalisé et prévisionnel :

Dans cette fiche figure un budget réalisé établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif, ainsi qu'un budget prévisionnel au verso avec la demande de subvention.

Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur et liste des pièces à joindre :

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée, signée et accompagnée des pièces à joindre.

Après le dépôt du dossier :

Celui-ci sera instruit par les élus en commission pour une proposition de subvention dans le cadre du Conseil Municipal. Après le vote, les associations sont avisées par courrier de la décision prise par l'assemblée municipale, ainsi que des modalités de versement.

FICHE SIGNALÉTIQUE – Présentation de l'association -Année 2023

Nom de l'Association	
-----------------------------	--

Obligatoire :

N° déclaration de l'association en Préfecture.....

Déclaration en Préfecture le

Objet de l'association	
Adresse du siège	
Tél	
Fax	
Adresse mail	

NOM Prénom Président(e)	
Adresse	
Tél (journée et domicile)	
Fax	
Adresse mail	

NOM Prénom Trésorier(e)	
Adresse	
Tél (journée et domicile)	
Fax	
Adresse mail	

NOM Prénom Secrétaire	
Adresse	
Tél (journée et domicile)	
Fax	
Adresse mail	

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Nom de l'Association :

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En Euros
Charges de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Achats		Recettes propres	
Etudes et prestations de services			
Matières et fournitures non stockées		Vente de produits finis	
Eau, électricité		Autres produits de gestion courante :	
Entretien et petit équipement		Cotisations	
Fournitures administratives		Autres	
Services extérieurs		Produits financiers	
Assurances		Sur opération de gestion	
Documentation		Sur exercices antérieurs (affectation du résultat)	
Entretien réparation			
Divers		Autres recettes	
		Subventions demandées	
Autres services extérieurs		Commune d'Allonnes	
Honoraires		Autres (préciser l'organisme)	
Publicité		Dons	
Déplacements, missions			
Frais postaux et télécommunication			
Divers			
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
Salaires et charges			
FRAIS DES MANIFESTATIONS		RECETTE DES MANIFESTATIONS	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Montant de la subvention sollicitée pour l'année 2023 :

Subvention obtenue en 2022	
Subvention demandée à la commune d'Allonnes pour le fonctionnement général 2023	

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Joindre tout document qui pourrait aider les élus à prendre une décision (photo, commentaire, descriptif, etc ...).

BUDGET RÉALISÉ 2022

Nom de l'Association :

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En Euros
Charges de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Achats		Recettes propres	
Etudes et prestations de services			
Matières et fournitures non stockées		Vente de produits finis	
Eau, électricité		Autres produits de gestion courante :	
Entretien et petit équipement		Cotisations	
Fournitures administratives		Autres	
Services extérieurs		Produits financiers	
Assurances		Sur opération de gestion	
Documentation		Sur exercices antérieurs (affectation du résultat)	
Entretien réparation			
Divers		Autres recettes	
		Subventions demandées	
Autres service extérieurs		Commune d'Allonnes	
Honoraires		Autres (préciser l'organisme)	
Publicité		Dons	
Déplacements, missions			
Frais postaux et télécommunication			
Divers			
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
Salaires et charges			
FRAIS DES MANIFESTATIONS		RECETTE DES MANIFESTATIONS	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Liste des pièces obligatoires à joindre

- ✓ Composition du Conseil d'Administration de l'année en cours (nom, prénom, coordonnées et fonction dans l'association).
 - ✓ Rapport moral et/ou rapport d'activité et rapport financier
 - ✓ Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.
 - ✓ Relevé d'Identité Bancaire.
 - ✓ Statuts de l'association (si modification ou non déposés à la mairie)
 - ✓ Etat de la trésorerie en fin d'exercice, joindre une copie du relevé de compte (en caisse, compte bancaire, livret de dépôt, autres avoirs...).
-

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Celle-ci doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes
(Initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**

Je soussigné (nom et prénom).....
Représentant(e) légal(e) de l'association.....

- ❖ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- ❖ Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- ❖ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait à Allonnes le :

Signature :

IMPORTANT :

La loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.